

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE PROJET DU TSAR

Quatre mois déjà se sont écoulés depuis la communication aux Puissances de la circulaire du comte Mouraviev ; dans moins de trois mois, le projet impérial aura reçu un commencement d'exécution, et une Conférence internationale discutera pour la première fois les moyens de mettre un terme à l'accroissement des armements. L'heure n'est plus aux critiques hâtives ou aux louanges superficielles, expression irréflectée de la surprise ou de l'enthousiasme. L'ère de l'action est ouverte, et il est temps de se demander ce qui a été fait, ce qui reste à faire. C'est là ce qu'examine, avec beaucoup d'opportunité, dans un très intéressant article, une revue dont on ne saurait trop encourager les méritoires efforts, la *Paix par le Droit*.

On pouvait se demander tout d'abord si la Conférence réunirait l'adhésion unanime des Puissances. Ce point est désormais acquis. Tous les petits Etats, et, nombre de grandes puissances, ont répandu avec empressement et sans restrictions à l'appel du Tsar. Certaines puissances militaires ont formulé des réserves. Mais il est entendu désormais qu'on se réunira au commencement de mars.

La Conférence siégera à Saint-Petersbourg. Elle ne comprendra pas de plénipotentiaires spéciaux, mais simplement les ambassadeurs et les ministres accrédités auprès du gouvernement russe. Cette procédure a l'avantage de supprimer le choix, si délicat en pareille matière, de délégués investis d'un mandat impératif. Les négociateurs se connaîtront de longue date et se sentiront plus à l'aise pour déterminer la matière et la portée pratique de leurs débats.

On peut s'être assuré que le Tsar Nicolas II suivra de très près le développement d'une entreprise à laquelle il s'est attaché avec toute l'ardeur de sa jeunesse et la générosité de son caractère.

Déjà, au mois d'octobre, le comte Mouraviev a visité discrètement en son nom les principales capitales de l'Europe. Plus récemment, un écrivain anglais, ancien diplomate, M. Stead, a reçu la confiance personnelle des intentions d'un souverain qui se lasse d'espérer et « veut quelque chose de plus tangible et de plus pratique. » Nicolas II sait ce qu'il veut ; mieux encore, il en sait les moyens. Nous savons de bonne source qu'il est, comme son ministre, très exactement informé de la propagande pacifique.

Hors de Russie, l'initiative du Tsar, a provoqué en tous pays les déclarations des hommes d'Etat. Il faut avouer que, de ce côté, l'unanimité n'est pas faite.

On doit regretter qu'aucune initiative parlementaire n'ait engagé le gouvernement français dans la voie d'explications plus solennelles et plus explicites. La crise que subit la France, tant au dehors qu'au dedans, contribue sans doute à accentuer la réserve excessive dans laquelle se confinent ministres et parlementaires en matière de politique extérieure.

L'Angleterre, elle aussi, traverse, dans sa politique étrangère, une phase dangereuse.

Aussi n'a-t-on pas bien été surpris du scepticisme poli avec lequel Lord Salisbury, et M. Chamberlain se sont exprimés au sujet du désarmement.

De même, en Allemagne, on devine plus de réserve que de sympathie dans l'hommage rendu au projet du Tsar par le discours du trône de Guillaume II et par le discours de M. de Bulow sur la politique extérieure de l'Empire.

En revanche, le comte Goluchowski, devant les représentants autrichiens, le général Pelloux à la Chambre italienne, M. Mac-Kinley dans son adresse au Congrès américain, ont confirmé en termes chaleureux l'adhésion de leurs gouvernements à la Conférence.

Mais la Belgique est, croyons-nous, le seul pays où la proposition de Nicolas II ait été l'objet d'un débat parlementaire. Un courageux député, qui n'en est plus à sa première bataille pacifique, M. H. Denis, a interpellé le gouvernement belge sur l'attitude qu'il comptait prendre à la Conférence de Saint-Petersbourg. Il a mieux fait que de poser des points d'interrogation. Il a refait cette critique du militarisme qu'il serait bon de rappeler périodiquement à tous les Parlements, et il a proposé un programme d'action.

« Il me paraît indispensable, a-t-il dit, « de faire de la Conférence internationale « une institution permanente et définitive « et, il appartient aux nations neutres de « demander qu'on lui assigne ce caractère. « La question de la paix est à l'ordre du « jour, il faut qu'elle y reste... L'entreprise « n'aura d'efficacité durable que par sa « propre continuité... Les Parlements « européens, et avant tout le nôtre, doi- « vent faire une place à une commission « permanente nouvelle, la Commission des « affaires étrangères et de la paix. »

Bien certainement l'honorable député belge a exprimé là des vues que partagent un grand nombre de citoyens de toutes les nations.

Pourquoi, au minimum, ne doterait-on pas les Etats de l'Europe d'une telle institution.

Plus elle marche, plus l'humanité à horreur de la guerre. Combien l'initiative du Tsar aurait-elle été féconde, si, à l'aurore du xx<sup>e</sup> siècle, il nous était donné non pas seulement d'entendre d'éloquents discours, mais d'assister à un acte qui pour tous les peuples du monde, serait un peu plus qu'une promesse ! C. R.

## L'affaire Dreyfus

Le Projet de Dessaisissement

L'Agence Havas communique la note suivante :

« Plusieurs journaux interprètent le projet de loi déposé par le gouvernement à la Chambre, dans la séance du 30 janvier, en ce sens que la nouvelle rédaction de l'article modifierait les pouvoirs de la Cour de cassation sur le fond. C'est une erreur. Le projet n'innove qu'en ce qui concerne la compétence sur le fond qui est attribuée aux chambres réunies lorsqu'il y a lieu à instruction préparatoire.

« Le paragraphe 3 du projet n'est que la reproduction littérale du paragraphe 2 de l'article avec les modifications grammaticales rendues nécessaires par la nouvelle rédaction des deux premiers paragraphes. »

Dreyfus refuse de répondre

La *Patrie* commente le passage du câble-télégramme particulier de Cayenne reçu par la *Presse*, où il est dit que Dreyfus refuse de répondre par écrit ou sous la dictée d'un greffier au formulaire de la chambre criminelle et déclare ne vouloir parler qu'à Paris.

Le groupe antisémite

Le groupe antisémite a voté, sur la proposition de M. Firmin Faure, l'ordre du jour suivant :

« Le groupe antisémite, regrettant l'attitude équivoque du gouvernement dans l'affaire Dreyfus, et réclamant la publication des pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé sur les magistrats suspects de la chambre criminelle, déclare qu'il acceptera comme un minimum de satisfaction donnée à l'opinion le projet du gouvernement. »

Nouvelle déclaration de M. de Beaurepaire

M. Quesnay de Beaurepaire, dans l'*Echo de Paris*, publie un article dans lequel il dit que l'enquête nouvelle a dévoilé que la chambre criminelle, avant d'avoir entendu le rapport Bard, c'est-à-dire avant l'examen du dossier, était déjà décidée à innocenter Dreyfus par un arrêt de cassation sans renvoi.

M. Quesnay de Beaurepaire rappelle qu'au cours des audiences de la chambre criminelle, les passages du dossier secret accusant Dreyfus ont été négligés, malgré les protestations de l'officier communiquant le dossier.

M. de Beaurepaire accuse la chambre criminelle d'avoir communiqué à Picquart, avant sa comparution, la déposition d'un général qui devait être gardée secrète. Il en est de même des communications secrètes qui ont été dévoilées au grand-rabbin, de façon à lui permettre de parer le coup.

Le bordereau

M. Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, M. Giry, membre de l'Institut et M. Molinier, professeur à l'Ecole des Chartes ont été entendus hier par la Cour de Cassation.

Tous trois ont déclaré que le bordereau était de l'écriture et de la main d'Esterhazy.

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 2 février 1899

A une demande de M. Sumaine, concernant les chemins de fer de l'Etat, M. Krantz répond que ces questions sont à l'étude et qu'elles seront prochainement résolues.

On reprend la suite de la discussion du budget des travaux publics.

M. Jumel se plaint des lenteurs apportées par le Sénat à étudier le projet tendant à remettre aux départements les routes nationales.

L'orateur signale, d'autre part, les gaspillages provenant des intérêts moratoires payés chaque année, aux entrepreneurs des travaux publics, en procès avec l'Etat. Il y a des procès qui durent depuis vingt ans et des entrepreneurs ont touché ainsi plus du double des sommes dues. Il conviendrait d'imposer aux conseils de préfecture et au conseil d'Etat un délai dans lequel ils devraient rendre leurs arrêts. Les sommes ainsi payées sont prises sur le crédit des travaux, ce qui est très regrettable.

M. Krantz, ministre des travaux publics, explique que la mort de M. Bardoux, rapporteur au Sénat du projet relatif à l'unification des services de voirie, a empêché la haute assemblée de statuer.

Quant aux retards signalés par M. Jumel ils viennent surtout de la pénurie des rapporteurs.

Après quelques observations de M. Ferrand, la discussion générale est close.

Sur le chapitre relatif au personnel des ponts et chaussées M. Jourde, demande une réduction de 1000 francs. On peut dit-il, supprimer plus de 1500 emplois inutiles de façon à améliorer le traitement des autres.

Adopté.  
M. Buisson demande une augmentation de 50,000 francs pour améliorer le traitement des commis des ponts et chaussées.

Cette proposition est repoussée.  
M. Jourde demande une augmentation de 43,000 francs en faveur des maîtres de port du service maritime.

La commission lui en accorde 28,000 et la Chambre ratifie ce relèvement de crédit.

M. Pajot demandait 245,000 francs d'augmentation pour le personnel des gardes-pêche, et autres agents du service maritime.

Sa demande est repoussée.

Séance demain.

Séance du 3 février 1899

M. Lasies adresse au ministre de la justice une question sur l'accaparement du sulfate de cuivre.

M. Leuret, ministre de la justice dit qu'il n'hésitera pas à appliquer la loi si des faits précis lui sont signalés.

M. Narbonne demande à transformer la question en interpellation. Renvoyé après le budget. On reprend la discussion du budget des travaux publics.

On adopte plusieurs articles et un amendement de M. Buisson tendant à augmenter uniformément le salaire des cantonniers des routes nationales de 10 centimes par jour.

La suite à lundi.

## Sénat

Séance du 2 février 1899

Une demande d'interpellation de M. Baudens sur le fonctionnement des conseils de révision est renvoyée à lundi.

Le Sénat aborde, après urgence déclarée, la discussion du projet garantissant le travail ou l'emploi des territoriaux réservistes effectuant des périodes d'instruction militaire.

M. Gustave Denis défend un contre-projet dont il est l'auteur. Ce contre-projet établit la réciprocité des engagements ou des contrats entre patrons et employés ; MM. Lelièvre et Waddington soutiennent le contre-projet de M. Denis qui est adopté. Le projet est renvoyé à la commission.

Le Sénat discute, en deuxième lecture, le projet relatif à la répression des fraudes dans la fabrication et la vente des marchandises, des denrées alimentaires et produits agricoles. Il l'adopte avec de légères modifications de détail.

Séance demain.

Séance du 3 février 1899

Sur la demande de M. de Freycinet, l'interpellation de M. Baudens sur le fonctionnement des conseils de révision est fixée à mardi au lieu de lundi.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Monis sur les déchets d'alcool.

On adopte ensuite la proposition de loi élevant les droits de douane sur les tissus de soie pure de 6 à 15 fr. au tarif général et à 9 fr. au tarif minimum.

## INFORMATIONS

A l'Elysée

Le président de la République a reçu cette semaine avec le cérémonial ordinaire, le prince royal de Siam. Le Président est allé rendre sa visite au prince, à l'hôtel de la légation.

Le prince de Monaco est venu également visiter le Président de la République. Le prince a été reçu avec le cérémonial accoutumé. Peu après, le Président lui rendait sa visite.

**A l'Ecole supérieure de la marine**

Le Président de la République, accompagné du général Bailloud, de M. Le Gall et de deux officiers de sa maison militaire, a visité jeudi l'Ecole supérieure de la marine, rue de l'Université.

**Déplacements de Souverains**

Le gouvernement français a été avisé officiellement de la venue en France de la reine d'Angleterre, pour le 7 mars prochain.

— Le roi de Suède a l'intention de partir, le 1<sup>er</sup> mars, pour Biarritz. La reine se rendra en même temps à Honnet, sur le Rhin.

**La Mutualité**

Les ministres réunis en conseil de cabinet ont décidé d'organiser une fête de la mutualité scolaire, qui aura lieu le 12 mars à la Sorbonne, et au cours de laquelle seront distribuées les récompenses décernées par le gouvernement aux membres de l'enseignement qui s'occupent de mutualité.

Le gouvernement sera représenté à cette cérémonie par les ministres de l'intérieur, de l'instruction publique et du commerce.

**Les Juifs en Algérie**

Depuis très longtemps avait lieu toutes les après-midi, sur la place de Chartres, à Alger, une sorte de grande foire à laquelle prenaient part un très grand nombre de petits commerçants israélites et où venaient s'approvisionner en vêtements les populations ouvrières d'Alger et des environs. La location perçue jusqu'ici par la mairie pour l'emplacement occupé par chaque commerçant s'élevait à 9 fr. par mètre carré et par mois. La municipalité a pris un arrêté portant cette location à 20 fr., mettant ainsi les commerçants dans l'impossibilité de couvrir leurs frais. La place reste quasi déserte depuis lors.

**France et Angleterre**

La campagne menée en Angleterre en faveur de la paix continue. Le comité de la fédération des associations ouvrières du Yorkshire, qui compte 60.000 adhérents, s'est associé à la croisade.

**L'Angleterre et l'Espagne**

Une note communiquée aux journaux de Londres dit que les bruits d'un prétendu désir de l'Angleterre d'acquiescer des territoires dans le voisinage de Gibraltar, ne reposent sur aucun fondement. La politique de l'Angleterre envers l'Espagne a toujours été parfaitement amicale, les deux pays ayant un intérêt commun au maintien du statu quo en Europe.

**En Espagne**

On mande de Madrid : Une nombreuse délégation est allée vendre à Valence pour demander l'autorisation de faire la culture du tabac dans tous les terrains qui y sont favorables en Espagne, afin d'annuler l'importation du tabac des Etats-Unis dont la consommation en Espagne est très importante.

**Allemagne**

On lit dans la *Gazette de Dantzig* : « Un nouveau fusil ! A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, deux ouvriers de la manufacture d'armes de Dantzig ont reçu chacun une montre en argent, ornée des armes et de la signature de l'empereur, en récompense de leur participation aux travaux préparatoires pour la fabrication d'un nouveau modèle de fusil. »

Le *Vorwärts* apprend de son côté qu'une grande activité règne dans la manufacture d'armes de Spandau, où on travaille à un fusil nouveau modèle.

**Les Rosières de Saint-Denis**

Selon l'antique coutume dionysienne, le couronnement des rosières dites « de la Chantaleur » vient d'avoir lieu, à Saint-Denis. Les lauréates, au nombre de quatre, désignées par le bureau de bienfaisance, ont été couronnées, mariées et dotées.

Elles ont touché environ 800 francs chacune.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Inspection des écoles maternelles**

Par arrêté en date du 20 janvier dernier, l'inspection générale des écoles maternelles du ressort de l'Académie de Toulouse, pour

l'exercice 1899, sera confiée à M<sup>me</sup> Kergomart, inspectrice générale des écoles maternelles.

**Chênes truffiers**

Divers propriétaires du département du Lot, ont adressé à M. le conservateur des forêts à Aurillac, qui a dans sa circonscription le département du Lot, des demandes à l'effet d'obtenir la délivrance gratuite de chênes truffiers.

Les agriculteurs sont prévenus que le chêne blanc pubescent et le chêne vert désignés vulgairement sous le nom de chênes truffiers, n'existent pas dans les pépinières de la dite circonscription et que par suite, les demandes de cette nature ne peuvent être accueillies favorablement.

**CAHORS**

**Au Cercle militaire**

Hier soir, au Cercle militaire, un punch d'adieu a été offert au commandant Macaire, qui prend prochainement sa retraite; il y a eu également réception en l'honneur du capitaine Vaginay, nouvellement arrivé au corps, et du capitaine Piot, promu récemment chevalier de la Légion d'honneur.

La musique du régiment s'est fait entendre toute la soirée sur la terrasse du Cercle.

**Nos troupiers**

On mande de Blidah, 2 février :

Ce soir a eu lieu, au Cercle, une magnifique réception offerte par les officiers de la garnison à leurs camarades du 20<sup>e</sup> et du 128<sup>e</sup> de ligne.

— On sait que les soldats du 7<sup>e</sup>, qui sont partis pour l'Algérie, appartiennent aujourd'hui au 20<sup>e</sup>.

**Tirage au sort**

Les opérations du tirage au sort ont eu lieu hier. Toute la journée, une grande animation n'a cessé de régner dans notre ville. Tout s'est passé cependant dans le plus grand calme.

Il y avait 143 conscrits pour les 2 cantons. Les trois premiers numéros (canton Sud) ont été tirés par des engagés volontaires. Le n<sup>o</sup> 3 a été tiré par le sergent Dissès, le fils de notre aimable confrère de la *Dépêche*.

**Assises du Lot**

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les assises du Lot, pour le premier trimestre 1899, s'ouvriront à Cahors lundi prochain, 6 février, sous la présidence de M. Plichon, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil.

Une affaire seulement est inscrite au rôle, c'est un crime d'extorsion de signature qui est reproché au nommé Louis Maurel, âgé de 36 ans, cultivateur à Payrac.

**Causerie de M. Le Bret**

Dans notre dernier article nous avons fait allusion à une lettre remarquablement pensée que M. Le Bret avait reçue.

M. Le Bret ayant bien voulu nous communiquer cette lettre, nous sommes heureux de la reproduire en la faisant suivre de la réponse du distingué conférencier.

Voici la lettre :

Monsieur,

Dans votre cours de samedi vous avez invité vos auditeurs à vous communiquer leurs impressions... J'en profite pour vous donner mon sentiment sur l'un des points que vous avez traités et au sujet duquel je diffère quelque peu d'opinion.

L'enfant naît naturellement bon, dites-vous. Il faudrait définir la bonté. L'idée du bon et du mauvais, à mon humble avis, est le fruit de l'éducation, elle s'acclimata et se développe peu à peu dans l'esprit de l'enfant et du jeune homme, par suite des enseignements qu'il reçoit et des exemples qu'on lui met sous les yeux.

Votre expression « bonifiable » me paraît beaucoup plus exacte. L'enfant vient au monde avec des qualités latentes qu'il importe de développer, de diriger, aussi l'éducation familiale est un puissant facteur dans l'avenir de l'enfant.

La conception du « petit paquet rose entouré de dentelles » est certainement très gracieuse et bien faite pour exciter à la paternité. Malheureusement, cette conception vraie dans la contemplation du sommeil du petit être s'arrête à l'écorce et perd de sa valeur quand on considère le bébé dans l'exercice de ses jeux et dans les manifestations de son individualité.

Tous les enfants seraient également bons ou bonifiables à la naissance ? Mais alors pourquoi la même mère élevant plusieurs enfants par les mêmes procédés, voit-elle les uns remplis de douceur, tandis que d'autres sont mauvais, jaloux, querelleurs. Vous me répondez, parce que les enfants n'ont pas

été élevés au même moment et que sous l'influence des soucis divers, la mère a pu n'être pas égale dans la façon de les élever; mais en ce cas, pourquoi observe-t-on cette différence chez les jumeaux ?

Quelle raison les enfants auraient-ils de n'être pas bons ? Il n'est pas besoin d'invoquer des raisons; ils ne sont pas tous également bons ou bonifiables parce qu'ils suivent la loi commune de la nature dont aucune création n'est exactement semblable.

Le nouveau-né doué de la qualité de perfectionnement intellectuel, n'est jamais abandonné à lui-même, on n'a jamais fait l'expérience. Grâce à son intelligence, il s'assimile les exemples, malgré la puissance de raisonnement rudimentaire de ses premières années, en sorte que les sentiments qu'il laisse transparaître, semblent naturels chez lui et ne sont que le fruit de l'éducation.

S'il en était autrement, les vertus de tous les peuples seraient égales, il n'existerait pas autant de morales que de nations ou peuplades, une morale unique régnerait parmi les humains.

D'ailleurs si tout était bonté chez l'enfant, d'où viendrait le mal ? de qui l'apprendrait-on ? où aurait-il germé ? Le monde serait un véritable paradis, siège d'une universelle bonté.

C'est le besoin de vivre en société, le besoin d'y trouver la somme la plus grande de sécurité et de bien-être qui a déterminé les limites du bien et du mal.

L'enfant livré à lui-même, se développant en dehors de tout contact avec ses semblables, chez lequel on laisserait éclore tous les instincts sans en réprimer aucun, l'égoïsme en particulier, serait un être détestable au sein de notre société.

Voulez-vous me permettre de puiser un argument en faveur de ma thèse, dans votre leçon de samedi ? Lorsque vous étiez enfant, il fallait, nous avez-vous dit, pour obtenir que vous mangiez la soupe, vous donner, à chaque cuillerée, le nom d'un de vos ennemis intimes; vous en avez donc beaucoup ? Vous portiez en vous un mauvais sentiment, et c'est seulement par suite de l'éducation, de l'observation et de l'assimilation des règles de la société, que vous vous êtes réformé....

Je pense donc que l'enfant naît avec de bons et de mauvais instincts et que le rôle de la famille ne se borne pas à le laisser se développer en liberté, mais qu'elle doit s'appliquer à favoriser les bons sentiments et à redresser les mauvais un tantinet plus sévèrement (sans exagération toutefois dans la correction) que vous ne le conseillez.

Si je ne désirais conserver l'anonymat et si je n'étais retenu par le sentiment que tout anonyme doit se garder de jamais émettre une critique personnelle, je vous citerais un exemple typique à ma connaissance. Il s'agit d'une personne des plus connues dans le monde savant, son principe est de ne jamais contrarier aucune des aspirations de ses enfants, afin de laisser à chacun son caractère d'individualité propre. Ses enfants ont dépassé la quinzaine, ils sont très intelligents, mais passent pour les plus polissons de la petite ville.

Me sera-t-il permis aussi de vous faire remarquer que dans votre causerie vous n'avez visé, au sujet de l'alimentation, du vêtement, du confort, de l'éducation, que l'enfant de la classe aisée, c'est-à-dire la minorité ?

X.

Voici la réponse de M. Le Bret :

Je remercie mon correspondant anonyme de ses encouragements précieux et de ses critiques méditées. Je traite des sujets complexes, obscurs et fort peu étudiés malgré l'apparence ! Je ne puis que poser rapidement des principes, indiquer des directions, provoquer des recherches, un doute méthodique, suspensif, sur des pratiques dont l'autorité ne se tire que de la coutume.

C'est à mes auditeurs à compléter, dégager les conséquences, confronter l'absolu avec la diversité, la relativité des circonstances. Je procris absolument les fouets, les coups, les claques; il viendra une heure une désobéissance où les mains paternelles ressentiront une dérangeaison suffisante pour n'avoir pas besoin d'être encouragées. Mais il m'appartient de déclarer que les coups sont un mal, une répugnante brutalité, mal parfois nécessaire peut-être puisqu'on me l'affirme de différents côtés, mais qu'il faut s'habituer à considérer comme un mal, une rigueur d'exception.

La bonté intrinsèque de l'espèce humaine me paraît résulter du progrès moral et social; sans doute tout progrès ne se réalise qu'après l'épuisement des erreurs, mais c'est par la fin, le triomphe final qu'il faut juger les êtres et les intentions. Si d'ailleurs la bonté des enfants et des jeunes gens est un fruit de l'éducation, cela prouve la double bonté des parents qui éduquent et des enfants qui s'assimilent cette éducation.

Sans doute les bébés sont complexes et parfois inquiétants; mais la majorité d'entre eux se détermine au bien, à la sympathie, au sourire; et si vous me demandez d'où vient le mal, je l'attribuerai à l'ignorance, à l'erreur, au nombre, oui au chiffre sur lequel pèse lourdement mon accusation. Il y a des familles nombreuses où les parents sont bons, les enfants sont bons, mais ils sont trop, et ce trop détermine des inattentions, des oublis, des chocs.

Le mal n'est pas dans les êtres intrinsèquement mais dans leurs conditions d'existence; supposez que vous vouliez passer deux par une porte étroite, il y a heurt et choc, c'est la porte qui a tort. De même, relativement à la soupe, ma grand'mère qui l'avait préparée était excellente, j'étais dépourvu de malice, seule la soupe était mauvaise; et si vous remontez de la soupe à la cuisinière, vous trouvez une erreur d'habitude et non un mal d'intention. Quand à cette personnification illusoire et encourageante des bouchées de soupe il y avait dans mon sentiment moins de haine que d'éclectisme et de jeu, car j'ai dévoré successivement tous les rois de France, les ministres du second empire, et les grammairiens avec plus d'élan, je l'avoue. Songez que j'avais 5 ou 6

ans, et que j'apprenais déjà la grammaire. Franchement je ne me reconnais là ni tort, ni malice.

Et pour remonter de l'enfant au baby, je crois que neuf fois sur dix ce sont les rancunes, les indignations du baby qui ont raison. Il a faim, il a soif, soif surtout de mouvement, de déplacement et on l'oublie; sa mère essaie un chapeau, ou raconte le dernier scandale; le hurlement est sa seule et légitime ressource et il en use.

Et pour retourner du baby aux jeunes polissons de 7 à 15 ans, laissez-les donc courir, grimper aux arbres, chevaucher leurs chevaux mécaniques ou leurs fines bicyclettes, se griser d'air et de mouvement; c'est un peu trop matin pour imposer des protocoles, pour ébrancher les gestes, pour passer le niveau. J'ai connu pour ma part des polissons qui étaient charmants et sont devenus des hommes; j'ai connu des enfants sages comme des images, des images d'Epinal et qui n'ont jamais dépassé cette sagesse enfantine.

Un dernier mot: je constitue les conditions d'une bonne et complète éducation ce qui suppose une situation aisée. Je répondez que beaucoup de mes conseils valent universellement, que la proscription des coups et des injures se recommande à tous, que dans toutes les situations de fortune on peut et on doit faire exception des enfants, se relever de la raison et du cœur, non de la coutume et de l'instinct. Mes leçons s'adressent à tous, ouvriers, étudiants, bourgeois, puisque le devoir incombe également de déterminer par réflexion la meilleure éducation des enfants. Et quant aux conditions d'aisance, de fortune nécessaire pour adopter la nourriture et le vêtement rationnels, pour élever convenablement les enfants, je ne puis dans cet ordre d'idées que formuler des vœux.

Aussi bien, de poser l'idéal total, moral et matériel, n'est pas sans conséquence et sans dérivation dans la pratique si les principes ont une valeur propre de réalisation. C'est d'ailleurs le rôle des moralistes d'être toujours en avance sur les législateurs.

Jé remercie à nouveau mon correspondant de ses objections nourries, suggestives, qui font penser. Je n'ai pu y répondre que d'une façon brève, sommaire, car elles instituent un débat sur les doctrines philosophiques dont un livre même n'épuiserait pas la profondeur; et d'autre part je suis effrayé de la difficulté de constituer l'idéal de la jeune fille moderne objet délicat et complexe que je me suis proposé pour la causerie prochaine.

**Conférences**

On nous prie d'insérer la note suivante :

Une conférence publique sera faite dimanche 5 février, à 4 heures et demie, dans la salle du théâtre, sous les auspices de la Société des études du Lot, par notre compatriote M. Rayeur, membre de cette société et professeur agrégé au lycée d'Agen.

Le sujet de la conférence, tout d'actualité, est aussi instructif qu'intéressant : *L'Afrique, le Continent mystérieux*.

Prix des places : loges et premières, 0,50 ; les autres places, 0,25.

Nous rappelons que mardi 7 février, à 8 heures est demie du soir, aura lieu à la mairie, la causerie publique de M. Zarembo, professeur au Lycée, qui traitera le sujet suivant : représentation graphique de la marche d'un phénomène naturel.

**Pour les pauvres**

Le montant des recettes du bal de charité s'étant élevé à 2,445 fr. et les dépenses à 895 fr., il sera distribué aux pauvres la somme de 1,550 francs, savoir :

Au Bureau de bienfaisance	1,000 fr.
A l'Hospice de Cahors	350
Aux Sœurs garde-malades	100
A l'Ouvroir de St-Georges	50
Ouvroir de la rue de la Mairie	50
	1,550 fr.

**Les prévoyants de l'Avenir**

Société civile de Retraites

Situation au 31 Janvier 1899

Capital.....	25,618,412 »
Sociétaires existants.....	238,656
Sections (France et Colonies).	1,314

**Tribunal correctionnel**

Audience du 2 février

Au début de l'audience, M. Emile Delpech, nommé récemment suppléant de la justice de paix de Lauzès, en remplacement de M. Pons, nommé juge de paix, prête le serment prescrit par la loi.

Les nommés Pierre Raynal, âgé de 46 ans, métayer à Castelnau-Montrater; Charles Girma, âgé de 21 ans, cultivateur à Nadillac; Jean-Basile Dalop, âgé de 26 ans, propriétaire à Saint-Pantaléon, sont condamnés chacun à 25 fr. d'amende et à la remise du fusil, ou à 50 fr. pour en tenir lieu, pour avoir chassé sans permis.

Edouard Vastrone, âgé de 62 ans, propriétaire à Sainte-Croix, qui battait les taillis pendant que son fils François Vastrone était en action de chasse à ses côtés,

se voit condamner à 16 fr. d'amende, mais son fils qui est en état de récidive, est condamné à 30 fr. et à la confiscation du fusil ou à 50 fr. pour en tenir lieu. Le tribunal les déclare civilement responsables en ce qui concerne les frais.

Les nommés Guillaume Dalard, âgé de 47 ans, propriétaire à Puy-l'Evêque, et Jean Lizouret, âgé de 40 ans, cultivateur à Lalbenque, se voient condamner chacun à 16 fr. pour chasse au trébuchet.

Le jeune Maurice Tignoux, âgé de 19 ans, sabotier à Marminiac, qui a chassé sans permis, est condamné à 16 fr. d'amende et à la remise du fusil ou à 50 fr. pour en tenir lieu, et le père est pris comme civilement responsable.

Le nommé Antoine Mousset, âgé de 43 ans, propriétaire à Albas, qui a pêché au calet, est condamné à 10 fr. d'amende et à la confiscation de l'engin.

THÉÂTRE DE CAHORS

Représentations de M<sup>me</sup> Harris

Mercredi 8 avril

LA BANDE A FIFI

Pièce en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Gardel Hervé et M. Varret

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 FÉVRIER 1899

De 2 h. à 3 h. (Allées Fénélon.)

Le Grondeur, allégo Gurtner.  
La poupée de Nuremberg, ouv. Adam.  
Sérénade A. Gillet.  
Passe-pied B. Gounod.  
Mireille, fantaisie Gounod.  
Galop de la basse-cour Farbach.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 31 janvier au 4 février 1899

Mariages

Conquet, Edouard, menuisier et Sembel, Marie, repasseuse.  
Albet, Géralme, sans profession et Delcamp, Marie, cuisinière.

Décès

Larnaudie, Louise-Marcelle, 15 jours, rue Lamy, 2.  
Girma, Antoinette, Vve Rigal, 66 ans, sans profession, à Frayssinet-Lacapelle.  
Nègre, Fernand-Xavier, 10 mois, rue de la Chanterrie, 5  
Magnès, Jeanne, Vve Bédoué, 69 ans, sans profession, rue du Portail des Augustins.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — Tirage au sort. — Le 2 février, à deux heures du soir, a eu lieu à la mairie de Puy-l'Evêque, le tirage au sort des jeunes gens de la classe 1898, sous la présidence de M. L. Dauchez, secrétaire général, assisté des maires du canton.

Le nombre des conscrits était de 77, vingt de moins que l'année dernière, le tout s'est passé sans incidents.

Les conscrits de la commune de Lagardelle ont amené les numéros 17, 42, 45, 56, 62.

Lacapelle-Cabanac, 21, 26.  
Montcabrier, 3, 19, 40, 65.  
Pescadoires, 9, 31, 48.  
Vire, 2, 11, 32, 36, 39, 53, 75.  
Duravel, 14, 51, 52, 60, 64, 72, 73.  
Sérignac, 15, 33, 61, 63, 70.  
Floressas, 7, 25, 55, 59, 66, 67, 71.  
Soturac, 12, 13, 44.  
Saint-Martin-le-Redon, néant.  
Touzac, 30.  
Mauroux, 18, 49.  
Grézels, 5, 20, 29, 35, 54.  
Prayssac, 10, 34, 37, 38, 43, 46, 47, 57, 58, 69, 74.  
Puy-l'Evêque, 1, 4, 6, 8, 16, 22, 23, 24, 27, 28, 41, 50, 68, 76, 77.

— Foire. — Bœufs gras, de 28 à 30 fr. les 50 kil.

Attelages, cours ordinaires.  
Porcs gras, de 60 à 70 cent. la livre poids mort.  
Moutons gras, de 60 à 65 cent. le kil. ; autres, de 10 à 25 fr. l'un.  
Dindons, de 50 à 55 cent. la livre.  
Poules, de 4 à 5 fr. la paire.  
Poulets, de 2 à 3 fr. la paire.  
Lapins domestiques, de 1,50 à 2 fr. 50 la paire.  
Blé, de 15 à 16 fr. les 4/5.  
Maïs, de 12 à 12 fr. 50 les 4/5.  
Pommes de terre, de 4,50 à 6 fr. les 4/5.  
Cerneaux de noix, de 6,50 à 8 fr. le 1/5.  
Haricots, 5 fr. le 1/5.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ M. — Aux termes de l'art. 2 de la loi du 30 mars 1851, toute voiture circulant sur les routes nationales, départementales et chemins vicinaux de grande communication, doit être munie d'une plaque en métal, placée en avant des roues au côté gauche de la voiture portant en caractères apparents et lisibles, ayant au moins 5 millimètres de hauteur, les noms, prénoms et profession du propriétaire, le nom de la commune, du canton et du département de son domicile.

L'art. 34 du décret du 23 juin 1806, encore en vigueur dans ses dispositions générales, en ce qui concerne les voitures de roulage circulant sur les routes autres que les routes nationales, départementales ou les chemins vicinaux de grande communication, n'exige pour la plaque imposée à ces voitures que l'indication du nom et du domicile du propriétaire.

La plaque métallique peut donc être exigée dans tous les cas.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Aux instituteurs chargés d'enfants

Tous ceux qui ont ouvert l'Almanach Hachette pour 1899 ont pu lire sous la rubrique : Nos concours pour 1899 (page LXIX) les lignes suivantes :

« Avec le concours de la Compagnie d'assurances, la France, qui se chargera du service de cette rente, l'Almanach Hachette offre à ses lecteurs le moyen de contribuer, jusqu'à sa majorité, c'est-à-dire jusqu'à sa 21<sup>e</sup> an-

née, à l'éducation d'une jeune fille née de parents français, orpheline ou non mais faisant partie d'une famille de quatre enfants au moins, actuellement vivants, née du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1889, c'est-à-dire qui atteindra sa dixième année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1899.

« La rente d'éducation ainsi servie pendant dix ans, sauf le décès de la bénéficiaire dans l'intervalle, sera de trois cents francs par an, payable par trimestre, au gré de la bénéficiaire, par les soins de la Compagnie d'assurances La France (Vie), 14, rue de Grammont, à Paris.

« Nos lecteurs désireux de s'associer à cette bonne action, n'auront qu'à chercher autour d'eux l'enfant et la famille qui leur paraîtront les plus dignes de cette marque d'intérêt. »

(Dernier délai pour l'envoi des bulletins : 31 mars 18.9)

\* \* \*

L'année dernière une bourse de même importance fut attribuée à un jeune homme par 12,000 suffrages.

Le Petit Provincial invite ses lecteurs à lui indiquer un instituteur chargé d'enfants dont une fille remplisse les conditions d'âge requises.

Les autres organes pédagogiques : le Volume, le Manuel Général, le Journal des Instituteurs, l'Instruction Primaire, la Discussion Pédagogique, etc. pourraient en faire autant et signaler à leurs lecteurs les noms et adresses des instituteurs qui peuvent utilement concourir pour la bourse de 3,000 francs.

Les abonnés de ces différentes publications votant en masse assureraient le succès du candidat désigné.

Cet acte de bonne confraternité pour l'exécution d'une idée généreuse mérite d'attirer l'attention des membres de l'enseignement qui lisent notre journal. Nous ferons connaître ici même les noms des enfants qu'on voudra bien nous signaler avant le 15 mars 1899.

UN AMI DU PROGRÈS.

BULLETIN FINANCIER

La Banque d'Angleterre a abaissé à 3 0/0 le taux de son escompte. Chez nous le marché a été excellent et comme cours et comme affaires.

Le 3 0/0 clôture à 102,70; le 3 1/2 0/0 à 104,07 et l'amortissable à 101.

La Banque de France cote 3,845. De nombreuses demandes ont porté le Crédit Foncier de 750 à 763; le Crédit Lyonnais s'est élevé à 901.

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 602 en hausse de 6 fr. et la Société Générale à 551 en hausse d'autant.

La Banque spéciale des valeurs industrielles est ferme à 255.

Le Suez a passé de 3,575 à 3,605. Tous les Chemins français sont en hausse.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure recule à 53,55, l'Italien à 93,95, le Turc D cote 23,70, la Banque Ottomane 558, le Russe 3 0/0 1891 vaut 94,95.

Au comptant, les obligations des Chemins de fer économiques sont très demandées à 455,50.

nation de M. de Cordouan et dans la tienne.

— Peut-être, dit Ariane d'un ton prophétique ; mais s'il existe, on le saura tôt ou tard, car de pareilles infamies ne restent pas longtemps impunies... Et alors ?...

Un éclair, un éclair fulgurant, vengeur, brilla dans l'œil de la jeune fille.

Henri Soulac était livide... Ses dents claquaient.

Son émotion était telle, qu'il fut sur le point de tomber à genoux, de crier :

— C'est moi... c'est moi le traître, le misérable !... J'ai obéi à un mouvement de folie... Je vous aimais trop... Pardonnez-moi, je vais le sauver ?...

C'est peut-être ce qu'Ariane attendait...

Un mot de M. de Millanges le rappela à lui.

— Ces coups de théâtre, ma fille, dit-il, font bien dans les romans, mais dans la vie réelle, telle que je la connais, telle que je l'ai vécue..

— Oui, fit Henri Soulac qui reprenait un peu de sang-froid... c'est très rare...

— Moins rare que l'on ne croit, dit la jeune fille d'un ton convaincu, pénétré, car pour démasquer le coupable et sauver l'innocent, la Providence veille ?

Et elle se leva.

Le repas était fini.

Henri Soulac avait quitté son siège aussi, mais il restait immobile à sa place n'osant pas aller à elle, prendre son bras, de peur que le tremblement de ses nerfs, de ses chairs ne le trahit.

Une sueur froide mouillait son front.

Oh ? pourquoi avait-il fait cela ? pourquoi ?

Parmi les obligations de la ville de Paris qui échappent à l'aléa de la perte en cas de remboursement au pair, les 1894-96 2 1/2 00 qui sont remboursables à 400 s'inscrivent à 397. Elles sont amplement dotées de lots puisque chaque tirage comporte un gros lot de 100,000 francs.

Dans un mois on détachera sur l'action Chemins de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse le coupon semestriel de 10 francs. La ligne sera ouverte à l'exploitation au printemps prochain.

MARCHES

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	208	176	60 à 75
Vaches.	28	25	45 à 65
Moutons.	530	395	70 à 90
Porcs.	1745	1736	53 à 64

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1930	1790	0.52 à 0.96
Vaches.	510	469	0.51 à 0.95
Taureaux.	281	271	0.41 à 0.71
Veaux.	1717	1267	0.85 à 1.32
Moutons.	18097	16897	0.70 à 1.24
Porcs.	3604	3604	0.90 à 1.20

Bœufs. — Vente difficile.

Vaches. — Vente difficile.

Taureaux. — Vente difficile.

Veaux. — Vente bonne.

Moutons. — Vente lente.

Porcs. — Vente bonne.

**EN 20 JOURS**  
GUERISON RADICALE de l'Anémie  
Par l'ELIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL  
Seul Produit autorisé spécialement.  
Pour Renseignements, s'adresser chez les  
SEURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS  
GUINET, Pharmacien-Chimiste, 1, Passage Saulnier, Paris.  
En vente dans toutes les Pharmacies

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors :

Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

Elle ne devait cependant pas, elle, douter de lui, le condamner !... Et cette jeune fille, qu'elle venait de voir, qui avait assisté au procès, qui avait entendu ce qui s'était dit, qui l'avait vu, n'était-elle pas persuadée de son innocence ?... Cependant elle n'avait aucun intérêt, elle, à le juger ainsi... Elle ne le connaissait pas... mais c'était une enfant facile à abuser, à tromper, très impressionnable, qu'une phrase touchante, un mot saillant parti du cœur, devait émouvoir...

Et Ariane, plus torturée que jamais, plus indécise, se tordait les bras de douleur, comme si on venait tout à coup de la précipiter dans un brasier ardent...

On ne parlait plus... on mangeait en silence...

Ce fut Ariane, sous l'obsession de ses pensées qui le rompit.

— Pourtant, mon père, fit-elle, si, malgré toutes les apparences que vous dites, M. de Cordouan était innocent ?...

Le magistrat secoua la tête.

La jeune fille poursuivit néanmoins :

— Si ce crime avait été conçu, exécuté comme il l'affirme, il le jure, comme le pense son grand-père, comme je le pense encore, moi aussi...

M. de Millanges fit un mouvement.

— Oui, moi aussi, affirma-t-elle. Si donc le crime avait été commis par un ennemi, et qu'on le découvrit plus tard, quand il serait trop tard, quand le malheureux jeune homme serait mort peut-être de douleur, qu'on découvrirait ce misérable, quels remords pour ceux qui l'auraient condamné, pour la justice !

— Si l'on pensait ainsi, répliqua gravement M. de Millanges, on ne condamnerait jamais personne.

Ariane s'exaltait.

— Pourtant, si cela est, s'il y a dans Bordeaux un homme assez malheureux pour avoir imaginé ce forfait, que ne se déclare-t-il ? Il en est temps encore. Qu'il confesse un moment d'erreur ! On pourrait avoir pitié de lui, lui pardonner encore, mais laisser périr, déshonorer, à sa place, un innocent, de quelle boue son âme est-elle faite, et à quelle représaille ne s'expose-t-il pas, si plus tard tout se découvre ?

— Cet homme ne se montrera pas, dit M. de Millanges, car il n'existe que dans l'imagi-

(A suivre).

**BIBLIOGRAPHIE**

Le « Feu Follet, » littéraire et artistique, Revue mensuelle de Gascogne et du Languedoc qui avait jeté quelque éclat de 1880 à 1889, a repris sa publication interrompue et sous la direction de son fondateur M. Francis Maratuech, entre — comme nous l'avons dit déjà — dans une nouvelle phase de son existence.

Souhaitons longue vie et prospérité au « Feu Follet » qui prendra, si nous en jugeons par les 2 premiers numéros, une place honorable parmi les revues littéraires de la province :

Sommaire du n° 2

Georges d'Espèrès et *Feu Follet*, G. d'Espèrès. — « Envoi », F. M. — Bonne année, (poésie), Rustica — L'humanité en marche, F. Maratuech. — Un duel à Toulouse, A. Delorme. — Les livres de demain. — Le merci de Notre-Dame, G. Gourdon. — Anastasie, C. Teilhac. — Album du *Feu Follet*, (poésies). — Nadal, Ramon de la Barta. — Eternellement (nouvelle), J. d'Ulm. — Conte du nivernais, A. Millien. — Un mois au théâtre, Géza Darsugy. — Bibliographie. — Revue des Revues. — Petite correspondance.

*Feu Follet* organise pour cette année un GRAND CONCOURS de légendes. S'adresser pour tous renseignements à M. F. Maratuech, à Ferrières (Lot).

Administration, Paris 15, rue du Sommerard. Abonnement d'un an : 8 fr., France ; 10 fr. pour l'étranger.

Le numéro 60 centimes.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 2 février 1899.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — A. de Gériolles : Salies de Béarn. — Daniel Lesueur : Comédienne (suite). — Claire Vautier : Inutile (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon : Cœur de Savant (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : L'enfant (suite).

LE MUSÉE DES FAMILLES (66<sup>e</sup> année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 1<sup>er</sup> février 1899 :

Le Casque d'Or, par S. Blandy. — L'idée de Ghislaine, par B. Neulès. — La soirée Pioche, par Guydo. — Le Devoir, par Nicolette. — Gattés du mois, par Willy. — La caricature et les caricaturistes, par E. Bayard. — Les deux Hilarion, par P. Legendre. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Eischart, Guydo, L. Jouenne, etc., et d'après de vieilles estampes. Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>o</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1341, du 4 février 1899.

Locomotive électrique à grande vitesse de la Compagnie P. L. M., par L. Elbé. — Les oiseaux à dents, par Ph. Glangeaud. — La Grotte de Han, par E.-A. Martel. — Fonte des neiges dans les Alpes, par O. Jullien. — Désinfection des appartements, par J.-F. Gall. — Un coup d'œil sur les flottes de guerre du monde, par Daniel Bellet. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 30 janvier 1899, par Ch. de Villedeuil. — Les éléphants plongeurs au Nouveau-Cirque, par Paul Mégnin.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1366<sup>e</sup> livraison (4 février 1899).

Le trésor de Madeleine, par Pierre Maël. — Au pays des fées, par Germaine Fanton. — Les compagnons de la Marjolaine, par Arsène Alexandre. — Comment travaille le cerveau. — L'île des pirates, par Louis Rousselet.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 5 (4 février 1899).

1<sup>o</sup> Le voyage d'un Anglais aux régions interdites (Le pays sacré des Lamas), par M. A.-H. Savage-Landor.

2<sup>o</sup> A travers le monde : Les fermes d'essai aux Colonies, par P. Bourdard.

3<sup>o</sup> Questions politiques et diplomatiques : Les droits de la France à Terre-Neuve. — « Le French Shore ».

4<sup>o</sup> Grandes courses de terre et de mer : La traversée de la Manche en ballon.

5<sup>o</sup> A travers la nature : Les mines de Kotehou, par M. de Mathuisienlx.

6<sup>o</sup> Livres et Cartes.

7<sup>o</sup> Les Revues Etrangères : Les chemins de fer de l'Est africain britannique. — L'île Toas, à l'entrée du lac Maracaibo (Petermanns Mittheilungen). — Les exploitations du D<sup>r</sup> Thorodden en Islande (« The Geographical Journal »). — Manifestation belge contre les idées françaises (La Germania).

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

**CHÊNES TRUFFIERS**

A vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine. S'adresser à M. Salgues, au moulin du Périé, à Cahors.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> DEGRANGE-TOUZIN, licencié en droit, avoué à Cahors, Boulevard Gambetta, n° 31, successeur de M<sup>e</sup> Paul Bon.

**VENTE SUR LICITATION**

**LES ÉTRANGERS ADMIS DE DIVERS IMMEUBLES**

SITUÉS COMMUNE D'ALBAS, CANTON DE LUZÉCH (LOT), DÉPENDANT DE LA SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE DE DAME ÉLISABETH ALIBERT, VEUVE DU SIEUR JEAN CLAVIÈRES, QUAND VIVAIT DOMICILIÉ A BORDEAUX.

L'adjudication aura lieu le **Mercredi huit février mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf** au Tribunal de Cahors, à une heure de l'après-midi et suivantes.

Les biens seront vendus en quatre lots sur les mises à prix de :

Premier lot.....	1500 fr.
Deuxième lot.....	2500
Troisième lot.....	4000
Quatrième lot.....	9000

**Blottement des Lots**

Après adjudications partielles ou tentatives d'adjudications partielles, il y aura blottement d'abord des troisième et quatrième lots, puis des quatre lots ensemble.

Pour toutes les clauses de l'adjudication notamment pour le paiement des frais et du

prix, voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Cahors.

Pour extrait :

Signé : DEGRANGE-TOUZIN.

Enregistré à Cahors, le mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-neuf, f<sup>o</sup> c<sup>e</sup> Reçu un franc quatre-vingt-dix-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE FRAMOND.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> DEGRANGE-TOUZIN, avoué pour-suivant, en son étude.

**J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS**

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.** Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres,

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> C. MOURGUÈS, huissier à Cahors, 12, Bd Gambetta, et Place du Palais de justice.

**VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DES MEUBLES**

CI APRÈS

Dépendant tant de la succession bénéficiaire de Monsieur l'abbé CASSAGNES quand vivait prêtre à Vialole, qu'appartenant en propre à Madame MAC NISH, sans profession, à Cahors.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'à la requête de Madame MAC NISH, ci-dessus dénommée et qualifiée, il sera procédé à l'amiable, le **Dimanche cinq Février** courant, à deux heures du soir, dans l'un des magasins dépendant de la maison de Monsieur AGIÉ, négociant à Cahors, Boulevard Gambetta, jours et heures suivants, s'il y a lieu, par le ministère dudit M<sup>e</sup> MOURGUÈS, huissier à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets, meubles, meublant et autres ci-après désignés, dépendant

tant de la succession du dit Monsieur CASSAGNES, qu'appartenant en propre à la dite Madame MAC NISH, requérante, tels que :

- Armoires à glace ;
- Fauteuils ;
- Canapés ;
- Pianos ;
- Ustensiles de cuisine ;
- Draps de lit ;
- Serviettes ;
- Glaces ;
- Cadres ;
- Machine à coudre ;
- Table ;
- Dressoir ;
- Desserte ;

Vaisselle ;  
Verres ;  
Cuivre et autres divers objets de prix, argenterie, etc....

Le prix de la vente sera payé au comptant, sous peine de revente immédiate sur folle-enchère, et il sera perçu en sus du prix, un droit de cinq pour cent pour faire face aux frais.

Fait à Cahors, le trois février mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Signé : C. MOURGUÈS.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LASCAZES, notaire à Cahors et au dit M<sup>e</sup> MOURGUÈS, huissier.